WWW.RONDSDESORCIERE.FR

Category: Placements atypiques

Tag: Enquête



Nous continuons nos recherches sur les placements atypiques.

Notre attention a été attiré par un site qui propose un produit de luxe : la truffe noire. Le principe semble assez simple. Il est possible d'acheter un chêne truffier âgé de 5 à 1 ans pour le prix de 249 € à 499 €. Le prix semble modéré mais il est intéressant de voir comment le système fonctionne.

1) Le site Internet :

Le site est complet. Il contient une FAQ, des CGV et une page indiquant les prix des produits. Nous publions le whois : <u>Domaine rondsdesorciere.fr</u>

2) les informations juridiques :

La société a été créée en 2007. Nous publions la fiche de societe.com :

S'informer & Vérifier Surveiller & Prospecter Actualités Formalités Fiche entreprise : chiffres d'affaires, bilan et résultat

Le dirigeant est M. DEGUYENRO qui anime d'autres sociétés. Cette partie de nos recherches sera vue un peu plus loin dans cette page.

3) Les recherches de l'ADC LORRAINE :

a) Le site Internet :

- Les Conditions Générales de Vente : <u>Les Conditions Générales de Vente du site</u> www.rondsdessorciere.fr
- La FAQ: La FAQ du site www.rondsdessorciere.fr
- Le mécanisme mis en oeuvre : l'examen des Conditions Générales de Vente et de la FAQ permettent de comprendre comment cela se passe : le site vend des arbres qui doivent produire au bout de 5 à 6 jours de truffes noires. Les prix varient selon l'âge de l'arbre sachant qu'il faut de 5 à 6 ans pour qu'il produise et que sa durée de vie indiquée serait de 25 ans. Nous

publions les tarifs : Le prix des chênes truffiers

Le client est rémunéré en fonction de la production selon un mécanisme assez simple : droits du Parrain sur la production annuelle de truffes sur la parcelle. En contrepartie, de sa souscription financière, le Parrain bénéficiera pendant la durée du contrat, de la moitié du poids de la production de truffes issue annuellement de l'exploitation de la parcelle au prorata du nombre de chênes financés par ses soins par rapport au nombre de chênes implantés sur la parcelle.

Exemple : Nombre de chênes parrainés : 2 Nombre de chênes sur la parcelle : 220. Poids de truffes revenant au Parrain (PP): PP = 2/220 x 50% x PT où (PT est égal au poids total de production de truffes annuelle de la parcelle)

L'exploitant conservera l'autre moitié de la production annuelle de truffes. (pour financer l'entretien des truffières)

5. Estimation de la Production

Le calcul de la production de truffes de la parcelle (PT) sera effectué au plus tard le 31 mars de chaque année à l'issue de chaque récolte intervenant au mois décembre précédent.

6. Information du Parrain et livraison

- a) La production de truffes revenant annuellement au Parrain (PP) est en principe quérable, le Parrain devant prendre ses dispositions pour venir la chercher sur le lieu de la Parcelle dans les 15 jours de la réception de la lettre d'information.
- b) Si le Parrain, souhaite qu'elle lui soit adressée, il devra en informer l'exploitant à réception de la lettre d'information en lui précisant le lieu d'envoi de sa part de production.
- c) L'exploitant informera annuellement le Parrain au courant du mois d'avril suivant la production du poids de truffes lui revenant, par tout moyen d'information (télécopie, courrier électronique, lettre simple). La lettre d'information précisera la date de plantation des chênes truffiers sur la parcelle, le nombre total de chênes truffiers plantés sur la parcelle, le poids de la production annuelle de la Parcelle, que le mode de calcul du poids de truffes revenant au Parrain.

La FAQ donne une réponse en cas de très faible production.

Quel est le risque que mon arbre ne donne pas de truffe?

La récolte est mutualisée. Cela signifie que chaque propriétaire de chênes recevra sa quote-part de truffes au prorata des chênes détenus sur la parcelle. Pour exemple lorsque vous êtes propriétaire d'un chêne du millésime 2007, vous êtes intéressé sur la production des 4050 chênes plantés. Une fois propriétaire d'un ou plusieurs chênes quels seront les frais annuels pour l'entretien des truffières ?

L'achat du chêne est la seule et unique dépense que vous aurez à faire (sauf si vous habitez à l'étranger). L'ensemble du fonctionnement des truffières, l'entretien, la protection des récoltes,

l'envoi des truffes (sauf à l'étranger)..... sont pris en charge par le prélèvement de 50% de la production de votre ou vos chênes. C'est pourquoi si une année la production de truffe était particulièrement pauvre, Ronds de Sorcière ne vous réclamerait strictement rien. Il est également indiqué une production moyenne par chêne de 100 grs par an.

b) Les recherches juridiques :

Nous avons constaté la présence de plusieurs sociétés autour du site.

M. De Guyenro : il dirige plusieurs sociétés : <u>Olivier DE GUYENRO</u> Il co-dirige la société
comptoir des truffes et saveurs dont le chiffre d'affaire en 2013 est modeste. Les bilans 2014 à
2016 n'ont pas été publiés : <u>Fiche entreprise : chiffres d'affaires, bilan et résultat</u>

c) Les autres infos :

• Le Réseau Anti Arnaques a publié un info alerte sur cette société.

Nous la publions : ROND DE SORCIERE un coup de balai est nécessaire

Il semble que la livraison soit difficile. Les Conditions Générales de Vente ne sont pas respectées au vu de ce témoignage. Selon capital.fr, il comptait en 2014 2000 clients :

<u>OLIVIER DE GUYENRO (RONDSDESORCIÈRE.FR) : IL PROPOSE D'INVESTIR DANS DES ARBRES TRUFFIERS</u>

4) Conclusion:

Le système mis en place peut sembler intéressant au regard de la mise de fonds initiale mais la livraison des truffes semble compliquée. Si vous avez investi dans ce produit, votre témoignage nous intéresse. Vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adc54.fr